

Johns Hopkins Center for Humanitarian Health (CHH) – Lancet Commission sur la santé, les conflits et les déplacements forcés:

La santé dans un monde de crises et d'impunité

ACTIONS PRIORITAIRES POUR LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES LOCALES ET NATIONALES

Contexte

Les conflits armés alimentent des crises sanitaires humanitaires prolongées dans les pays touchés et provoquent des déplacements forcés de populations à grande échelle. Le nombre de décès liés aux conflits a presque doublé entre 2021 et 2024, et plus de 123 millions de personnes vivent désormais en situation de déplacement forcé. En 2026, on estime que 239 millions de personnes ont besoin d'une aide humanitaire, mais seule une faible proportion d'entre elles recevra probablement des soins permettant de sauver des vies.

Les atteintes à la santé et aux droits humains se multiplient dans un contexte d'impunité croissante. Ces violations traduisent des manquements aux obligations qui incombent aux acteurs concernés; elles ne constituent pas des conséquences inévitables des conflits armés. Le système censé assurer leur protection est défaillant, fragmenté, politisé, insuffisamment doté en ressources et inéquitable.

La Commission CHH-Lancet sur la santé, les conflits et les déplacements forcés a été créée en 2024 pour **traiter** la question des défaillances croissantes du système humanitaire et de leurs effets sur la santé des populations touchées par les conflits armés et les déplacements forcés.

Recommandations générales

1. Inverser les rapports de pouvoir: transformer la gouvernance humanitaire et rendre opérationnelles la localisation et la décolonisation.

- Transférer la gouvernance, les financements et le pouvoir décisionnel aux communautés touchées et aux acteurs locaux reconnus comme légitimes.
- Appliquer une typologie des crises et une matrice décisionnelle pour orienter l'élaboration de modèles de gouvernance adaptés au contexte et préciser la justification, la portée et la durée de l'implication des acteurs régionaux et internationaux.
- Consolider le système humanitaire fragmenté des Nations Unies en vue de constituer une entité opérationnelle unique, intégrée et redevable et, le cas échéant, remplacer le système des clusters ou le modèle de coordination pour les réfugiés par des systèmes de gestion des incidents adaptés à leur finalité.

2. Mettre fin à l'impunité: placer la redevabilité au cœur du droit international humanitaire et de la coordination de l'action humanitaire fondée sur des principes.

- Créer une Alliance mondiale pour la protection de la santé, réunissant des États, des entités des Nations Unies et des ONG, afin d'intervenir systématiquement en cas de violation des protections canalapplicables à la santé et aux soins de santé.

- Appliquer cinq principes humanitaires fondamentaux: l'humanité, l'impartialité, le principe de ne pas nuire, la solidarité et la redevabilité. La neutralité et l'indépendance demeurent des moyens essentiels, dont l'emploi dépend du contexte, pour garantir l'accès et l'acceptation.
- Utiliser les résultats sanitaires comme mesures de performance, indicateurs de conformité et éléments déclencheurs, à l'échelle du système, d'enquêtes formelles et de procédures de reddition de comptes.

3. Réformer le financement: accroître les financements prévisibles, équitables et fondés sur les besoins, en plaçant les besoins des populations touchées au centre et en soutenant la capacité d'agir des acteurs locaux.

- Créer un fonds humanitaire mondial mutualisé et indépendant, doté d'une gouvernance autonome à l'égard des agences des Nations Unies et des bailleurs bilatéraux, avec des allocations fondées sur l'évaluation des besoins et sur l'équité.
- Accroître considérablement l'assistance monétaire afin de permettre aux populations touchées de mieux maîtriser les choix qui concernent leur vie, de renforcer les économies locales et de favoriser une fourniture de l'aide plus efficiente et plus équitable.
- Intégrer l'action humanitaire aux systèmes nationaux de santé et de protection sociale, afin que les populations déplacées accèdent aux services par l'intermédiaire de ces systèmes plutôt que de structures parallèles.
- Déployer des instruments de financement innovants, notamment le financement anticipatif, le financement mixte et les solutions d'assurance couvrant les risques de catastrophe, afin de diversifier et de stabiliser le financement.

4. Garantir la santé pour tous: assurer la continuité de soins de santé équitables, sûrs et ancrés localement, en mettant l'accent sur les populations les plus à risque.

- Fonder les réponses sanitaires sur le droit à la santé, en accordant la priorité à l'équité et aux services essentiels pour les populations les plus à risque, notamment les femmes, les enfants, les personnes âgées et les personnes en situation de handicap.
- Garantir la continuité, la qualité et la sécurité des soins, en fournissant des services essentiels fondés sur les besoins et adaptés au contexte.
- Garantir la protection des soins de santé et des personnels de santé comme un droit non négociable, la responsabilité de cette protection étant partagée entre les États, les acteurs non étatiques et l'écosystème humanitaire.
- Intégrer dès le départ la résilience climatique et déployer les technologies, y compris l'intelligence artificielle, avec des garanties appropriées en matière d'équité, de protection des données et de supervision humaine.

Actions Prioritaires pour les Organisations Non Gouvernementales Locales et Nationales

1. Affirmer votre rôle et exiger des comptes aux échelons supérieurs

- **Utilisez la matrice décisionnelle de la Commission pour préciser ce qui fonde votre rôle de chef de file dans chaque contexte:** là où vous disposez de la légitimité, des capacités et de la confiance des communautés, l'implication des acteurs régionaux et internationaux doit être clairement justifiée, limitée dans le temps et placée sous votre direction.
- **Négociez dès le départ avec les partenaires internationaux des conditions explicites d'entrée et de sortie,** notamment des calendriers de transition, des engagements en matière de transfert de capacités et des modalités de mise à disposition des ressources; évitez les partenariats qui font peser sur vous des risques opérationnels et sécuritaires sans soutien financier et institutionnel adéquat.
- **Documentez et rendez public l'écart** entre ce que les acteurs internationaux affirment transférer et ce qui est effectivement transféré en matière d'autorité, de financement et de pouvoir décisionnel.

2. Revendiquer des conditions de partenariat équitables

- **Refusez les modalités de prise en charge des frais indirects et de recouvrement des coûts qui ne couvrent pas vos coûts opérationnels réels.** Un recouvrement insuffisant des coûts indirects peut entraîner une fragilité financière, des départs de personnel et une dépendance institutionnelle.
- **Exigez des modalités équitables de partage des risques avec les partenaires internationaux,** notamment une couverture d'assurance, des protocoles de sécurité et des protections juridiques proportionnés aux risques opérationnels que vous assumez.
- **Constituez et mobilisez des réseaux de pairs,** notamment des coalitions de la société civile, des fonds mutualisés et des plateformes régionales, afin de réduire votre dépendance à l'égard d'un seul intermédiaire international et de diversifier vos sources de financement.

3. Assumer le leadership en matière de redevabilité envers les populations touchées

- **Mettez en place des mécanismes communautaires de recueil des avis et de traitement des plaintes,** dotés d'un véritable pouvoir de réparation, et considérez la redevabilité envers les populations touchées comme une responsabilité opérationnelle fondamentale, et non comme une simple exigence des bailleurs.
- **Mettez à profit votre proximité avec les communautés et la confiance qu'elles vous accordent pour produire des données probantes sur les résultats sanitaires,** les défaillances en matière de protection et les lacunes dans les services, et rendez ces données publiques afin de renforcer la redevabilité dans l'ensemble du système.
- **Refusez toute instrumentalisation:** lorsque des acteurs internationaux cherchent à utiliser votre accès aux communautés, votre légitimité ou vos connaissances locales sans véritable partenariat, sans transparence ni partage du pouvoir décisionnel, dénoncez publiquement cette situation et, si nécessaire, refusez une telle collaboration.

4. Investir dans la pérennité institutionnelle

- **Accordez la priorité aux capacités institutionnelles telles que la gestion financière,** les ressources humaines, les systèmes de gestion des données et la gouvernance, en les considérant comme un investissement stratégique, et non comme une contrainte liée aux exigences de conformité; plaidez en faveur d'un financement couvrant intégralement ces coûts.
- **Travaillez avec les autorités nationales afin que l'action de votre organisation soit reconnue dans les cadres nationaux de planification de la santé et de la protection sociale,** de manière à réduire la dépendance à l'égard des financements humanitaires accordés projet par projet et à favoriser une intégration durable dans les systèmes nationaux.
- **Plaidez publiquement et au sein de coalitions en faveur du financement direct des acteurs locaux,** de la réforme des modalités de prise en charge des frais généraux et de la création d'un fonds mondial mutualisé et indépendant; demandez des comptes aux acteurs internationaux lorsque leurs engagements ne sont pas respectés.